

## Décision n° 82 portant délégation de signature

**La directrice générale par intérim de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS),**

Vu le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'Agence nationale des titres sécurisés, modifié par le décret n°2024-146 du 26 février 2024, notamment son article 11 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 22 décembre 2025 attribuant les fonctions de directrice générale par intérim de l'Agence nationale des titres sécurisés à Madame Pascale SAUVAGE

Vu la délibération du conseil d'administration de l'ANTS n° 240308-03 du 8 mars 2024 relative à la réorganisation de l'ANTS

Vu la décision n° 67 du 25 mars 2024 portant nomination des membres du comité de direction

### **Décide**

#### **Article 1er**

Délégation de signature est donnée à M. Bruno JACQUET, secrétaire général, à l'effet de signer les actes relevant de ses attributions, pour :

- les actes, documents et procédures liés aux marchés publics, aux conventions et aux contrats dont le montant est inférieur à 140 000 € (HT),
- les actes relatifs à la gestion du personnel ne nécessitant pas la saisine du contrôleur budgétaire et comptable ministériel,
- les contrats de mise à disposition des intérimaires,
- la validation des engagements juridiques dont le seuil est inférieur à 500 000 € (HT),
- la validation des demandes de paiement,
- la certification des services faits relevant du périmètre du secrétariat général et du service de sûreté et de sécurité des systèmes d'information,
- la validation des taxes affectées et des titres de recettes,
- les actes relatifs aux actions en justice ,
- la validation du budget et des virements entre centres de responsabilité budgétaire.

#### **Article 2**

Copie de la présente décision sera remise à l'agent comptable assignataire accompagnée du formulaire d'accréditation.

#### **Article 3**

Le secrétaire général ainsi que tous les agents de l'ANTS concernés sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui leur sera notifiée et publiée sur le site intranet de l'ANTS.

Fait le 5 janvier 2026.

**Pascale SAUVAGE**

Siège social : 18, rue Irénée Carré 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES  
Antenne : 101, rue de Tolbiac 75013 PARIS